

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Suzanne RYVERS, *Conseillère-Présidente* ;
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Francesco IAMMARINO, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, *Échevin(e)s* ;
Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Mohssin EL GHABRI, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Christine WAIGNEIN, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, Grégoire Kabasele, Laurent Scheid, Mélanie VERROKEN, Jeanne Baudoin, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Cathy MARCUS, Thierry VAN CAMPENHOUT, *Échevin(e)s* ;
Elisa SACCO, Agnès VERMEIREN, Maric-Hélène LAHAYE, Estela COSTA, Michel LIBOUTON, *Conseillers(ères)*.

Séance du 27.01.22

#Objet : Motion à l'attention du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au site des prisons déposée par le MR et amendée par les groupes LB et Ecolo-Groen. # (Complémentaire)

Séance publique**Assemblées****MOTION MR AMENDÉE LB-ECOLO RELATIVE AU SITE DES PRISONS**

Le Conseil communal,

Considérant que la construction de la prison de Haren serait terminée dès le printemps 2022;

Considérant que les détenus des prisons de Forest et Saint-Gilles devraient y être transférés à partir de l'automne 2022, à l'exception, à la demande du Ministre de la Justice, d'une partie des détenus de la prison de Saint-Gilles dont le transfert ne serait terminé qu'en décembre 2023;

Considérant le potentiel du site des trois prisons pour la création d'un nouveau quartier urbain;

Considérant qu'une étude de définition avait été commandée par le Ministre-président de la Région bruxelloise en 2013 visant les perspectives d'aménagement du site des prisons ; que divers scénarios proposaient des aménagements équilibrés en termes de logements, d'équipements, de parking et d'aménagement de l'espace public ; que cette étude devrait être adaptée, notamment au regard des besoins nouveaux qui sont apparus lors de la crise sanitaire (logements plus grands permettant le télétravail et disposant d'un espace extérieur, besoins supplémentaires en espaces verts ...);

Considérant qu'à l'initiative du Bourgmestre et dans la perspective imminente de la désaffectation partielle ou totale des prisons bruxelloises, le bureau d'études en question (MSA) a accepté de participer à un groupe de travail en 2021 afin d'éclairer l'ensemble des conseillers communaux sur la potentialité du site des prisons;

Considérant, outre l'étude de définition en question, que le Collège des Bourgmestre et Echevins, s'est explicitement exprimé dans son accord de majorité présenté au Conseil communal au début de la législature sur sa vision du développement futur du site en les termes suivants : « la nouvelle majorité plaidera pour qu'on y développe des logements accessibles (locatifs sociaux et modérés, acquisitifs sociaux, modérés et moyens) et des équipements publics aux bénéfices des habitants. Ce nouveau quartier devra être un éco-quartier exemplaire en matière d'environnement et de mobilité douce, de cohésion sociale, ainsi que sur les aspects socio-économiques. Les zones de parcs et zones de jeu et de rencontre auront une place prépondérante sur le site. Une mixité de fonctions doit être assurée pour le bâti: logements, équipements collectifs, commerce, artisanat et petites activités économiques...Les éléments du site actuel qui sont classés seront bien entendu respectés et mis en valeur par les futurs aménagements. »

Considérant que sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins de Saint-Gilles, une partie du site de la prison de Saint-Gilles a fait l'objet d'un arrêté de classement en mars 2021 (le mur d'enceinte le long de l'avenue Dupcétiaux, les espaces verts de part et d'autre des bâtiments administratifs, le noyau central et la chapelle, ainsi que les travées reliées au noyau central), qu'à cette occasion, le Ministre-Président de la Région a évoqué pour l'avenir du site « un projet mixte, équilibré, intégré et respectueux de la valeur patrimoniale des lieux » (LA CAPITALE 3/4/21);

Considérant que le site est actuellement affecté au PRAS en « zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public » qui autorise, outre des équipements publics, des logements et des commerces de proximité, moyennant des mesures particulières de publicité;

Considérant que la Régie des Bâtiments devrait prochainement décider de céder le site des prisons, totalement ou partiellement;

Considérant que la Région pourrait choisir de devenir propriétaire totalement ou partiellement du site ; qu'en tout état de cause, la Région devrait définir le cadre urbanistique dans lequel seront délivrés les permis d'urbanisme;

Considérant que diverses possibilités s'offrent à la Région : maintien des affectations actuelles, modification du PRAS, élaboration d'un PAD, acquisition du site et réalisation d'un masterplan;

Considérant que le calendrier de désaffectation des prisons (janvier 2024 pour la prison de Saint-Gilles) et la durée des procédures éventuelles d'élaboration d'outils planologiques et la nécessité d'instruire des demandes de permis d'urbanisme nous amène à constater que la Région doit rapidement clarifier son intention quant à l'outil de planification privilégié;

Considérant en effet que la procédure d'élaboration d'un outil planologique, au cas où cette option serait privilégiée par la Région, peut prendre plusieurs années;

Considérant qu'il nous amène également à constater que le Gouvernement fédéral tarde à préciser ses intentions quant à la destination future du site des prisons et les modalités qui en découlent et que l'hypothèse du maintien d'une occupation partielle du lieu par l'administration pénitentiaire demeure;

Considérant dès lors que se pose aussi la question de la gestion, de l'entretien et de la surveillance de ce site qui relève de l'entière responsabilité de la Régie des bâtiments (Gouvernement fédéral) entre le moment où il aura été vidé de ses occupants actuels et le moment où pourront commencer les travaux de transformation;

Considérant qu'il faudra impérativement prévoir une occupation temporaire du site par des activités socio-culturelles comme ce fut le cas sur le site des anciennes casernes de la gendarmerie à Etterbeek, qu'un tel projet d'occupation temporaire doit aussi se préparer, qu'il est donc également grand temps de préparer ce projet d'occupation temporaire;

Considérant que la Région bruxelloise et les communes de Saint-Gilles et de Forest ont des compétences légales en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de préservation du patrimoine et de fiscalité immobilière et qu'il est évident que le propriétaire actuel du site et les occupants futurs devront en tenir compte.

Vu l'urgence, le Conseil Communal

DEMANDE aux Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région Bruxelloise de se concerter en vue d'indiquer sans tarder leurs intentions quant à l'affectation futur des lieux et d'en préciser les modalités (type de cession, outil planologique privilégié, ...);

DEMANDE aux Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région Bruxelloise de se concerter pour mettre en place un projet d'occupation temporaire du site de type socioculturel en collaboration avec les communes de Saint-Gilles et Forest, les habitants et les acteurs socio-culturels et éducatifs locaux;

DEMANDE au Gouvernement bruxellois d'actualiser l'étude de définition commandée en 2013, en tenant compte des changements notamment engendrés par la crise sanitaire;

DEMANDE d'associer systématiquement les communes de Saint-Gilles et Forest et leurs habitants à toutes les décisions importantes quant au développement futur du site des prisons;

DEMANDE au Gouvernement fédéral, en particulier au Ministre en charge de la Régie des bâtiments, de garantir les mesures nécessaires à la préservation des lieux, à leur sécurisation et à leur surveillance dans l'attente d'un projet de reconversion définitif.

CHARGE le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre la présente motion aux Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région Bruxelloise.

28 votants : 25 votes positifs, 3 abstentions.

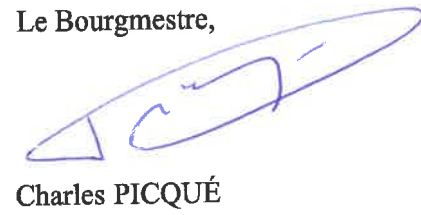
Abstentions : Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Jeanne Baudoin.

Le Secrétaire communal,



Laurent PAMPFER

Le Bourgmestre,



Charles PICQUÉ

